Envoyé en préfecture le 09/05/2026
Reçu en préfecture le 09/05/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260509-05_26_088-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 06/05/2026

Date de la convocation
30/04/2026

L' an 2026, le 6 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
30/04/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINET Solange, PEDRONO Rozenn, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric, NOEL Valentin

Nombre de membres

En exercice :	19
Présents :	18
Votants :	19

Absent(s) ayant donné procuration : Mme PERON Carinne à Mme AMIOT Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 05-26-088

Objet : MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL POUR LA GARDERIE SCOLAIRE

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire cède la parole à Madame Corinne PERRÉ, Adjointe déléguée, qui expose :
Afin de faciliter la gestion de la garderie périscolaire, il a été décidé d'utiliser un logiciel spécialisé. Après avoir effectué des visites de garderies déjà équipées dans les communes alentours, il est proposé à l'assemblée de retenir l'offre de la société 3D Ouest, basée à Lannion.
Madame PERRÉ précise que la mise en place de ce logiciel ne modifie pas les tarifs en cours, lesquels restent fixés comme suit :

- Tarif à la journée : 3,20 € ;
- Tarif au trimestre : 51,00 € (pris en compte au-delà de 16 présences).

Elle ajoute que les modalités de recouvrement seraient modifiées comme suit :

- Paiement en ligne via la DGFIP (Trésor Public) ;
- Prélèvement bancaire ;
- Paiement après émission d'un avis des sommes à payer via la Trésorerie.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la mise en place d'un logiciel de gestion à la garderie municipale et accepte l'offre de la société 3D Ouest ;

Envoyé en préfecture le 09/05/2026
Reçu en préfecture le 09/05/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260509-05_26_088-DE

- Approuve les nouvelles modalités de paiement proposées aux utilisateurs de la garderie et précisées ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

